

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 18h30, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Novembre 2025

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Jean-Claude MICHEL, Sylvie SAGASTI, David GRENET, Joëlle JEAN, Serge MEYER, Yorrick HOCHET, Marie-José MARTINON, Delphine BOUINOT, Fabrice DUNOGUES, Jean-Luc NADAL, Céline MOREAU, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE

Procuration : Nelly CHAMPUY à Célia JOLLIVET

Absents excusés : Anne-Laure MONNIER
Gilles de MONTALEMBERT
Hélios YANEZ

Absente non excusée : Marie-Carole PILLER

Secrétaire de séance : Yorrick HOCHET

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour le poste de secrétaire de séance.
Monsieur Yorrick HOCHET se propose et est donc désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Monsieur le Maire informe qu'aucune remarque n'a été formulée au sujet du PV de la réunion précédente et demande s'il y a des observations particulières.
Personne ne se manifeste, le PV est donc **approuvé à l'unanimité**.

FINANCES

Décision modificative

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jollivet qui explique que, comme souvent en fin d'année, il convient de faire des régularisations budgétaires en faisant des virements de crédit de compte à compte afin de pouvoir payer les entreprises qui sont intervenues sur la commune.
Madame Jollivet demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité

Mise en non-valeur

Madame Jollivet explique qu'il s'agit de titres émis par la commune, souvent des loyers ou du périscolaire, et que malgré les poursuites engagées par le Trésor Public, elles n'ont jamais été

payées car les personnes sont insolvables. La commune doit donc les passer en non-valeur, ce qui représente une perte certaine pour la commune.

Madame Bouinot souligne que c'est facile de ne pas payer et de faire annuler ses dettes.

Madame Jollivet répond qu'en effet et que tout a été mis en œuvre par le Trésor Public pour récupérer cet argent. Cependant, rien n'a abouti et nous devons faire les régularisations comptables.

Monsieur le Maire précise que le montant total s'élève à 8347 €.

Madame Jollivet demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité.

Pont du Pas du Moulin

Monsieur le Maire informe que le pont situé entre les communes de Cézac, Cubnezais, St Laurent d'Arce et Peujard se trouvant aux Bichons se détériore.

Un habitant du secteur est venu signaler en mairie l'apparition d'une fissure.

Ce pont est fortement utilisé en raison des travaux de RTE vers la centrale de Cubnezais.

En accord avec les trois autres communes, une étude de faisabilité a donc été demandée à la Sté INFRANEO qui a présenté un devis s'élevant à 3600 € TTC.

Peujard avancera la totalité des frais et se fera rembourser la part des autres communes par celles-ci.

Monsieur Lagabarre précise que d'ici 3 ou 4 semaines nous devrions recevoir une proposition financière pour réparer ou refaire le pont. Il précise également que le pont est en pierre de taille et que la fissure se situe sous la voute

Monsieur Michel précise qu'INFRANEO était déjà intervenu en 2021 pour un contrôle et qu'à ce moment-là, il n'y avait pas de fissure.

Madame Bouinot demande si la réparation tiendra dans le temps vu que les travaux de RTE ne sont pas encore terminés.

Monsieur le Maire précise qu'après la réparation, le pont sera interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et aux engins agricoles.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité.

Bons d'achat

Madame Jollivet prend la parole et expose que dans le cadre des fêtes de fin d'année, et dans le but de changer la formule des paniers gourmands, il est envisagé d'offrir aux agents communaux des bons d'achats afin d'augmenter leur pouvoir d'achat et augmenter la fréquentation des commerces du centre de Peujard.

Un bon d'achat, en partenariat avec les commerçants du centre bourg, sera édité pour chaque agent et une facture sera directement établie à la mairie après chaque utilisation.

La commune compte 30 agents donc 30 clients potentiels supplémentaires.

Monsieur Nadal demande pourquoi, dans un premier temps, seuls les commerces du centre sont concernés.

Madame Jollivet argumente en précisant que le centre souffre d'une baisse de fréquentation.

Monsieur Nadal souligne qu'il y a aussi les entreprises dans la zone artisanale.

Madame Jollivet précise que pour le lancement, on se concentre sur commerçants du centre et que si cela est concluant pourquoi ne pas l'étendre, l'année prochaine, à la zone artisanale.

Madame Bouinot demande quel est le montant accordé à chaque agent.

Madame Jollivet précise que le bon s'élèvera à 25 € par agent. Madame Bouinot demande si le bon pourra être dépensé en une ou plusieurs fois.

Madame Jollivet précise que ce sera en une fois pour faciliter la gestion pour les commerçants.

Madame Jollivet insiste sur le fait qu'il faut faire revivre le centre car la halle devient déserte, les commerçants réduisent leurs horaires d'ouverture par manque de clients.

Madame Jollivet demande s'il y a des remarques et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Madame Jollivet explique, comme il a déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil, que deux postes avaient été créés afin de faciliter le recrutement d'un agent responsable des services périscolaires.

Le premier poste de 20 h n'apportait pas de candidature car trop peu d'heures. Un second poste de 25 h avait donc été créé dans le but de favoriser le nombre de candidatures.

Le nouvel agent a donc été recruté sur la base de 25 h. Il nous faut donc supprimer le poste de 20 h qui est inutile maintenant.

Madame Jollivet demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité

URBANISME

Achat petite parcelle

Monsieur le Maire explique qu'il convient que la commune acquière la parcelle ZC 439, située au Roux, et appartenant à Mme Lacombe, dans les mêmes conditions que la parcelle ZC 440 pour laquelle les élus ont déjà délibéré, soit l'€ symbolique.

En effet, cette parcelle, d'une contenance de 267 m², est frappée d'un emplacement réservé pour élargissement de la voie.

Monsieur Nadal demande pourquoi cette parcelle n'a pas été rachetée plus tôt. Madame Jollivet n'a pas de réponse à apporter à cette question car cela date de la création du lotissement, accordé en 2020, et que cette parcelle a été « oubliée ».

Monsieur Nadal dit qu'il serait bien d'étendre l'emplacement réservé pour élargir le virage.

Madame Jollivet propose de porter cette demande au prochain PLU en cours d'élaboration.

Cette parcelle est vendue à la commune pour l'€ symbolique et les frais seront à sa charge.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité

Vente parcelle

Monsieur le Maire présente le dossier de vente des parcelles ZE 323 (2635 m²) et ZE 324 (32 m²) rétrocédées à la commune par l'Etat suite aux travaux de la LGV.

L'ancien propriétaire, Monsieur William BILHOU, souhaite racheter ces parcelles.

Nous avons donc saisi le Service des Domaines qui a établi le prix à 0,08 €/m² soit un total de 213 € pour 2635 m², sur lesquels peut s'appliquer une marge de 10 %.

Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent appliquer la marge des 10 %.

Monsieur Grenet précise qu'à chaque vente, la marge a toujours été appliquée. Monsieur le Maire suggère donc d'appliquer la marge de 10 % ce qui représentera un montant total de 234 €, et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité avec la marge de 10 %.

Rétrocession voiries et espaces verts du lotissement « Peyre Blanc »

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement a été créé au début des années 2000.

La commune a toujours entretenu les espaces verts.

Monsieur Nadal demande si les réseaux EU, EP, les voiries et trottoirs sont en bon état.

Monsieur le Maire précise, qu'à sa demande, un contrôle a été réalisé par un professionnel.

Les entrées ont toutes été refaites par Gironde Habitat.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité

CIMETIERE

Reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire rappelle que 33 concessions rentraient dans la procédure de reprise.

6 personnes se sont manifestées et se sont engagées à remettre leurs concessions en bon état.

De ce fait, seules 27 concessions restent à reprendre.

Il faudra procéder à la réduction des corps et les déposer à l'ossuaire avant de revendre les concessions.

Il y a beaucoup de demandes d'achat qu'à ce jour nous ne pouvons pas satisfaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité

ECONOMIE

Motion de soutien de la candidature du site du Blavais pour l'accueil de réacteurs nucléaires EPR2

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le soutien de la motion pour Blaye.

Tous les élus ont reçu, en amont, les documents en relation avec ce sujet et ont pu en prendre connaissance avant la réunion.

Monsieur le Maire précise que ces réacteurs seront de toute façon installés et que dans notre région, c'est Blaye ou Golfech.

Monsieur le Maire signale que cela sera créateur d'emplois et propose de soutenir cette motion.

Madame Moreau prend la parole pour informer qu'elle va s'abstenir sur ce sujet.

Madame Arauzo Rousse annonce que ce sera la même chose pour elle.

Monsieur Meyer souligne que les EPR2 ne fonctionnent pas et qu'il votera contre.

Monsieur le Maire propose donc de passer au vote.

Approbation à la majorité avec 11 voix pour, 1 voix contre (S. Meyer), 3 abstentions (C. Moreau, E. Arauzo Rousse et Joëlle Jean).

DIVERS

Travaux du gymnase

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux avancent bien. Le bardage a été enlevé et Monsieur le Maire fait circuler un album photos des travaux.

Il propose également, à Madame Martinon, qui avait demandé à participer à une réunion de chantier, de l'accompagner pour une visite de chantier ; ce qu'elle accepte.

Eglise

Monsieur le Maire signale que l'échafaudage et le parapluie ont été mis en place sur l'église et laisse la parole à Madame Moreau.

Madame Moreau rapporte que le lot 1 (maçonnerie) a été attribué à l'entreprise « Les Compagnons de St Jacques » de Barbezieux Ste Hilaire.

Le lot 2 (charpente) a été attribué à l'entreprise NEVEU de Reignac

Le lot 3 (couverture) a été attribué à l'entreprise Union Technique du Bâtiment de Bègles.

Le montant global de ces travaux s'élève à 952 800 € TTC.

Les marchés sont en cours de signature et les travaux commencent la semaine prochaine.

Madame Bouinot souligne que les travaux vont commencer sans avoir potentiellement le financement.

Madame Moreau précise que les travaux seront faits par tranche et qu'ils avanceront en fonction des possibilités financières de la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune a déjà perçu des subventions.

Monsieur le Maire informe que les tableaux ont été enlevés par les agents communaux, Monsieur Michel et lui-même, accompagnés d'une spécialiste en la matière, et qu'ils sont en sécurité.

Madame Moreau indique qu'une cagnotte Leetchi a été ouverte pour essayer de récolter des fonds.

Monsieur Lagabarre signale qu'un article va paraître dans Haute-Gironde.

Madame Bouinot demande s'il est possible de faire des démarches auprès de la Communauté de Communes (CdC) pour mettre Peujard en avant car même le marché de Noël ne paraît pas sur les infos de la CdC.

Madame Jollivet répond qu'en effet, elle va les contacter pour y remédier.

Coop

La Coop Atlantique cherche toujours des repreneurs.

Des personnes se sont présentées mais ils avaient besoin d'un logement qu'ils n'ont pas trouvé.

Madame Arauzo Rousse demande s'il y a une échéance pour trouver un repreneur.

Madame Jollivet répond que le bail est de 9 ans et qu'il est possible de dénoncer au bout de 3 ans.

Madame Moreau demande si les loyers sont payés alors que la Coop ne fonctionne pas.

Madame Jollivet répond oui.

Adressage

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jean qui est en charge de ce dossier.

Madame Jean informe le Conseil que la distribution des certificats avance.

Le secteur 3 est entamé, il ne restera plus que le secteur 4.

La distribution auprès des entreprises a commencé également et ça se passe bien.

Il y a environ une cinquantaine de personnes par secteur qui ne sont pas venues.

On contactera donc ces personnes individuellement pour qu'elles viennent en mairie récupérer leur kit.

Madame Jean précise qu'elle a eu des informations d'une autre commune qui a procédé également à un nouvel adressage. Cette commune a choisi de ne pas faire de permanences spécifiques mais juste les horaires de la mairie habituels et beaucoup de personnes ne se sont pas présentées.

Monsieur Dunoguès précise que lorsque les gens préviennent qu'ils ne peuvent pas venir en mairie aux heures de permanences, on leur prépare une enveloppe avec tous les documents nécessaires et ils passent la chercher quand ils peuvent.

Monsieur le Maire souligne le travail important qui a été réalisé par Madame Jean et les élus l'applaudissent.

Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enquête publique pour l'extension du cimetière est terminée.

Une demande a été faite auprès de la DDTM pour autoriser l'accès au terrain par le géomètre afin de borner la parcelle.

Départ de Madame Sagasti à 19h45.

Pistes cyclables

Les travaux sont en cours et avancent bien.

Sécurité

Une réunion est prévue le 10 décembre avec les référents des quartiers pour faire un point.

Noël à l'école

Comme chaque année un repas de Noël est servi aux enfants ainsi qu'un goûter avec distribution de livres et chocolats offerts par la mairie.

Marché de Noël

Le marché de Noël se déroulera le dimanche 14 décembre avec créateurs, stands alimentaires, Père Noël, photos et démonstration de danse country.

Cette année ce ne sera pas l'association Califourchon car elle est déjà prise sur un autre évènement mais une autre ferme animalière, la ferme de Bliat, car ce concept nous tient à cœur.

Problème Riou Long

Monsieur le Maire informe le Conseil que la partie du Riou Long située à l'arrière du lotissement « Le Clos du Vallon » déborde. Monsieur Grenet rajoute que cela fait effondrer les rives.

Monsieur le Maire précise que des plantations ont été faites pour réduire ce phénomène et qu'un emplacement réservé sera positionné le long du Clos du Vallon au bénéfice du Syndicat du Moron qui est en charge de son entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

José LAGABARRE

Yorrick HOCHET

DÉLIBÉRATIONS PRISES
LORS DE CE CONSEIL MUNICIPAL

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>	Approuvée	Refusée
20251204-31	Virement de crédits	X	
20251204-32	Décision modificative n°1	X	
20251204-33	Créances irrécouvrables	X	
20251204-34	Pont du Pas du Moulin	X	
20251204-35	Bon d'achat	X	
20251204-36	Modification du tableau des effectifs	X	
20251204-37	Achat parcelle ZC 439	X	
20251204-38	Vente parcelles ZE 323 et ZE 324	X	
20251204-39	Rétrocession parcelles Gironde Habitat	X	
20251204-40	Reprise concessions à l'abandon	X	
20251204-41	Motion de soutien EPR2	X	